



## COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°33 du 25 juin 2026

Présents en distanciel : R. LEYDIER, F. FOURNAT, P. LESCOP, G. SEVENIER, G. BLONDEAU

### **Accessions / Rétrogradations**

#### **Règlement du Championnat de District de la Haute-Loire :**

##### **4-1) accessions**

*En cas d'empêchement réglementaire du vainqueur quel qu'en soit le motif (classement de l'équipe supérieure, statut de l'arbitrage...), le second de la même poule sera promu, et éventuellement le troisième en cas d'empêchement du second. Si les trois premiers de la poule sont réglementairement empêchés d'accéder, il n'y aura pas d'accession dans cette poule. Accédera alors le meilleur second non empêché des autres poules de la même division, ou, le cas échéant, le meilleur troisième non empêché des autres poules si tous les seconds sont empêchés. Si les trois premiers de toutes les poules sont réglementairement empêchés d'accéder, l'un des clubs de la division supérieure frappé de rétrogradation sera maintenu, le choix étant effectué de la façon suivante :*

*- le meilleur dixième (pour une poule de douze) ou huitième (pour une poule de dix), au cas où il serait appelé à rétrograder, à condition qu'il ne soit en infraction pour la 4ème année avec le statut de l'arbitrage et qu'aucune équipe de son club ne figure dans sa catégorie Par le jeu des montées et des descentes.*

*A défaut, le meilleur avant-dernier (remplissant les mêmes conditions que ci-dessus).*

*- à défaut le meilleur dixième ou huitième sans autre considération.*

*- à défaut le meilleur avant-dernier sans autre considération.*

*a) Accéderont en catégorie supérieure, autant de suivants que nécessaire pour combler les vides créés par les montées et descentes prévues de chaque catégorie ainsi que les descentes supplémentaires.*

*b) En cas de candidats multiples pour une accession ou une relégation dans des poules différentes, il sera seulement tenu compte pour départager les équipes selon les critères hiérarchiques suivant :*

- **Départage Mini-Championnat (Descentes).**

*Règles pour départager des équipes pénultièmes, antépénultièmes et précédentes (si nécessaire) dans des poules différentes :*

*Un classement est établi sur la base d'un mini-championnat en comptant le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour par l'équipe concernée avec les 4 équipes de la poule classées immédiatement avant elle.*

*A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de points entre les clubs à départager, il sera déterminé par le classement au Challenge du Fair-Play.*

*Si nouvelle égalité au Challenge du Fair-Play, par la plus grande ancienneté dans la continuité dans le championnat de ligue concerné.*

- **Départage mini-championnat : Montées**

*Règles pour départager des équipes classées au même rang dans des poules différentes :*

*Un classement sera établi sur la base d'un mini-championnat en comptant le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour par l'équipe concernée avec les 5 premiers de chaque poule. A l'issue du mini-*



*championnat, en cas d'égalité de points entre les clubs à départager, il sera déterminé par le classement au Challenge du Fair-Play.*

*Si nouvelle égalité au Challenge du Fair-Play, par la plus grande ancienneté dans la continuité dans le championnat de district concerné.*

- *Une équipe rétrogradée de sa catégorie, quelle que soit cette catégorie, ne pourra être remplacée par une équipe du même club par suite du classement de cette dernière dans la catégorie immédiatement inférieure.*
- *Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe dans une Division de championnat, à l'exception de la dernière catégorie du championnat de District où seule l'équipe A aura droit d'accession.*

*En conséquence, toute rétrogradation d'une équipe de club entraînera automatiquement celle de l'équipe du même club opérant éventuellement dans la division immédiatement inférieure.*

#### **4-2) rétrogradations**

*En plus des descentes automatiques prévues dans chaque série, descendront également autant d'équipes qu'il sera nécessaire pour absorber les descentes supplémentaires pouvant éventuellement provenir de relégations d'équipes de division supérieure.*

Après application du règlement ci-dessus et au 11 juin 2026, sous réserve des procédures en cours

#### **Accès au niveau supérieur les clubs suivants seniors :**

##### **D1 :**

STE SIGOLENE 1  
EMBLAVEZ VOREY 1

##### **D2 :**

USBC 1  
ST PAL DE MONS 1

##### **D3 :**

VEZEZOUX 1  
AIGUILHE FC 1  
ST FERREOL AS 1

##### **D4 :**

VENTEUGES 1  
VALPRIVAS 1  
FC CHIREL 2  
FC DE LA CHAPELLE 1  
ST PAL DE MONS 2

##### **D5 :**

AUZON-AZERAT 2  
FC PRADELLES 1  
FC ARZON 3  
ST FERREOL AS 2  
AUREC 2



**D1 Féminines :**

ENT.S. ST CHRISTO MA 1

**D2 Féminines :**

COUCOURON AS 1

LANDOS US 1

SOLIGNAC/CUSSAC 1

**Descendent au niveau inférieur les clubs suivants seniors :**

**D1 :**

VALS PRES LE PUY 1

LANGÉAC ASC 1

ORB 1

LANGOGNE 2

**D2 :**

AUZON AZERAT 1

FONTANNES 2

AS CHADRAC 2

ESPALY 3

DUNIERES FC 1

**D3 :**

PAULHAGUET FC 1

ALLY ST JUST 1

ST JULIEN DE BAS

US LANTRAC 1

ARSAC 2

ORB 2

ST VICTOR MAL 1

**D4 :**

ST GEORGES D'AURAC 1

LAMOTHE FC 2

ST PRIVAT D'ALLIER 1

BAS EN BASSET US 2

ST FRONT 1

GRAZAC LAPTE AS 2

**D1 Féminines :**

US2MR/HAUT LIGNON 1



**Accèdent au niveau supérieur les clubs suivants jeunes :**

**U18 D1 :**

GR AV2 A 1

**U18 D2 :**

GR BLAVOZY/ST GERMAIN 2

ENT GGL 1

**U15 D1 :**

US SUCS ET LIGNON 1

**U15 D2 :**

AS CHADRAC 1

US BRIOUDE 1

**Descendent au niveau inférieur les clubs suivants jeunes :**

**U18 D1 :**

BAS EN BASSET 1

**U15 D1 :**

ESPALY 1

**MODALITES DE RECOURS**

***Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.***

Le Président : Richard LEYDIER